

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AUTORISATION DE REJET

Référence de l'habitation concernée par l'autorisation de rejet:

Demande du :/...../..... n° PC :

Nom :Prénom :

Lieu-dit :

Commune :

Sectionet n°parcelle :

Le sol de la parcelle étant inapte à l'infiltration, il est prévu l'installation, comme le prévoit l'Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5. Cette filière de traitement nécessite un exutoire. Le seul possible à disposition se trouve être le fossé communal présent en bordure de la parcelle concernée.

Les effluents traités rejetés correspondront aux normes autorisées, à savoir

- 30 mg/l pour les Matières en Suspension (MES)

- 35 mg/l pour la Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours (DBO5)

Je soussigné (e), Madame, Monsieur

Mairie de la Commune... ..

Autorise M/Mme,

Autorise sous réserve de.....

à rejeter les effluents traités issus du dispositif d'assainissement non collectif dans le fossé (ou buse) communal, au lieu dit.....sur la commune de

Refuse la présente demande

Le système d'assainissement doit être réalisé conformément au projet et aux prescriptions techniques définies par la réglementation en vigueur.

Fait à :, le/...../.....